



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 35, chemin de la Baie-Simon à La Pêche connue sous le lot 5 919 890 du cadastre du Québec.

La demande vise à réduire la marge de recul riveraine minimale prescrite de 15,00 m à 6,70 m dans le but de permettre l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire par son implantation, en suivant le prolongement d'un mur ayant façade sur un lac conformément au Règlement de zonage 03-429.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**DONNÉ à La Pêche, ce 17<sup>e</sup> jour de mois d'avril deux mille vingt-trois (2023).**

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 avril 2023.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière